

OBJECTIFS DU MODULE

À l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Maîtriser les obligations de l'entreprise en matière de formation professionnelle
- Maîtriser le concept de co-responsabilité
- Cerner l'implication des IRP

PUBLIC CONCERNÉ : service RH

PRÉREQUIS : la formation ne nécessite pas de prérequis

Effectif Maximum : 6

MODALITÉS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Moyens techniques

Salle équipée d'un tableau blanc et d'un vidéo projecteur

Méthode et outils pédagogiques

Alternance d'apports (outils, méthodes, comportements), d'analyses et de débats. Une pédagogie dynamique, riche en implication pour les participants qui trouveront des ressources pour mieux faire face au quotidien. 60% du temps est consacré à des cas pratiques et à des échanges.

Notre approche de la formation vise des objectifs simples :

- Le pragmatisme, en utilisant des cas concrets de situations professionnelles
- L'efficacité, en permettant une mise en pratique immédiate des techniques
- La satisfaction de nos stagiaires

Nos formations ont lieu dans le contexte « métier » du client et s'appuient sur des situations issues de son activité. Les mises en situation filmées (après accord) et/ou jeux de rôle, permettent une analyse des pratiques, des propositions d'attitudes à adopter et des techniques à mettre en œuvre. Chaque stagiaire participe activement, et s'engage sur un plan d'actions.

Document remis : support de formation

SUIVI ET ÉVALUATION

Modalité de suivi

Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation

Modalité d'évaluation : évaluation formative pour s'assurer de l'acquisition des compétences tout au long de la formation

Suivi administratif

- Document d'évaluation de satisfaction
- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation

MODALITÉS DE DÉROULEMENT

Durée : 1 jours (7 heures)

Délai d'accès : 1 mois

Lieu : site de l'entreprise

CONTENU DÉTAILLÉ ET SÉQUENCE DE L'ACTION

CONTEXTE DE LA FORMATION

- La loi n°2020-840 du 3 juillet 2020 « visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent » a introduit dans le code du travail l'article L1237-9-1 (non applicable à la fonction publique) spécifiant que les salariés doivent bénéficier d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent avant de partir à la retraite

DISTINGUER LA NOTION DE RISQUES ET DE DANGER ET ÊTRE DANS UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION

- Savoir repérer et éliminer les dangers persistant pour se mettre / mettre une victime en sécurité

- Être capable de se protéger, de protéger la victime et les témoins

S'APPROPRIER UN MESSAGE D'ALERTE ET LE TRANSMETTRE

- Savoir formuler un message d'alerte

- Être capable d'alerter les secours d'urgence adaptés

EXAMINER LES SIGNES D'UNE VICTIME ET L'INSTALLER EN SITUATION D'ATTENTE, LA RASSURER

- Repérer, analyser les signes et prioriser ses actions de secours

- Être capable d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

ACCOMPLIR LES GESTES ATTENDUS EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE

- Savoir effectuer une Réanimation Cardio-Pulmonaire avec / sans défibrillateur